

Paris, le 19 février 2009

Position de la CPU sur la Mastérisation de la formation des enseignants

La formation des enseignants est un enjeu fondamental pour une République soucieuse de promouvoir l'égalité de chances et l'élévation du niveau des connaissances de tous les citoyens. C'est pourquoi, les Présidents d'Université réaffirment leur attachement de fond à une formation des enseignants professionnalisée et universitaire. C'est pourquoi le CA de la CPU, réuni le 12 février, a demandé le report d'un an des nouveaux concours.

Les conditions dans lesquelles la mastérisation de la formation des enseignants est conduite ne permettent en effet pas d'atteindre les objectifs auxquels doit répondre une telle formation universitaire.

Les universités ont attendu jusqu'à la fin décembre les maquettes de concours, les premières précisions sur les stages n'ont été données qu'à la mi-janvier et aucun texte n'est encore sorti sur les conditions de l'alternance pendant les premières années d'exercice du métier.

Les difficultés actuelles au sein des universités et la vigueur des débats nécessitent une réflexion plus sereine au niveau national, comme au niveau local, associant l'ensemble de la communauté universitaire.

C'est pourquoi la conférence plénière exige fermement des garanties et des réponses sur les points suivants :

1. la mise en place immédiate d'une commission nationale chargée d'élaborer, dans la concertation, un cadre commun de formation, de définir les contenus et les modalités des concours et de veiller à la cohérence de l'ensemble du dispositif et à son évolution.
2. un système de bourses lisible et incitatif permettant l'accès de toutes et tous à la profession d'enseignant,
3. une première année de fonctionnaire stagiaire pour les reçus au concours, reposant sur le principe de l'alternance,
4. une présentation claire du dispositif des stages, de leurs objectifs et de leurs conditions d'indemnisation.
5. les moyens humains nécessaires à l'encadrement de cette formation

La CPU plénière se réunira, de façon exceptionnelle, le 5 mars pour analyser les réponses obtenues par le bureau et prendre une position collective.

D'ici là, la CPU demande aux présidents de suspendre toute remontée de maquettes ou de lettres d'intention.

<p>Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU Moins deux abstentions</p>
--